

Note de politique générale accompagnant le budget 2018 du CPAS

Contexte général du budget 2018 du CPAS

Tout au long de cette note de politique générale, nous mettrons en lumière les éléments importants du budget 2018 et reviendrons sur certaines mesures liées années précédentes. qui continuent à avoir un impact sur le budget 2018.

Pour rappel, toutes les informations détaillées du CPAS d'Oupeye pour les années antérieures à 2017 sont reprises dans les rapports sociaux présentés lors des Conseils Conjoints.

Comme pour les années précédentes, nous avons respecté la trajectoire budgétaire que nous avons définie en accord avec le Centre régional d'aide aux communes (CRAC) en 2014, telle qu'actualisée en 2016. En effet, suite à la fermeture de Chertal et l'obtention d'une aide de la Région wallonne permettant de compenser en partie les pertes de recettes, nous avons travaillé de concert avec la commune afin de rentrer respectivement un budget en équilibre au global et un budget en équilibre à l'exercice propre. L'ensemble de ces budgets sont désormais soumis à l'approbation du CRAC. Les entités consolidées, dont le CPAS fait partie, doivent, elles aussi, contribuer à l'effort. Nous avons donc établi un plan pluriannuel. Le présent budget 2018 est conforme à ce qui a été approuvé par le Conseil et par le CRAC en termes notamment de montant de la dotation communale et de la politique du personnel fidèle au plan d'embauche.

Le présent budget vous est donc présenté à l'équilibre avec une dotation communale de 3.225.002,63 € (soit par rapport au plan de gestion actualisé : 3.456.105,77 € diminué du boni du compte 2016 : 210.608,31 € et du boni présumé 2017 : 20.494,83 €).

En 2015, la réforme fédérale des allocations d'insertion et des exclusions chômage sortait ses premiers effets concrets. Celle-ci a impacté 2016 et 2017 avec une augmentation significative des revenus d'intégration pris en charge par notre CPAS¹. Nous prévoyons pour le budget 2018 une augmentation des revenus d'intégration liée à une paupérisation de la population.

En concertation avec la commune, nous avons donc défini une évolution de la dotation communale qui les prendrait en compte. Dans un souci de sécurité et pour faire face à des mesures non prévues actuellement et ayant des impacts financiers en matière d'aides sociales, la Commune maintient un fonds de réserve qui nous est dédié.

Tout en veillant à l'équilibre budgétaire, les missions régaliennes ont été assurées : maintien de l'enquête sociale pour les aides chauffages du CPAS, maximisation de l'utilisation des subsides, maintien de rapports sociaux établissant l'état de besoin de qualité, réalisation des projets individualisés d'intégration sociale (P.I.I.S.), ... Les services permettant d'offrir une

¹ Ainsi les dépenses en R.I.S. ont augmenté de 47,17% de 2014 à 2015, de 9,11 % de 2015 à 2016, et de 28,23 + de 2016 à 2017. L'augmentation prévue pour 2018 est de 4,04 %, amenant la croissance annuelle moyenne de 2014 à 2018 à 19,85 %.

aide à domicile pour des personnes fragilisées ont été maintenus ainsi que l'ensemble des services sociaux au sens large (service social général, service d'insertion sociale et professionnelle, service logement, cellule énergie, activités de la maison de quartier). Par ailleurs, un nouveau minibus a été acheté. En 2017, nous avons développé notre service médiation de dettes afin qu'il puisse prendre en charge les règlements collectifs de dettes, et nous avons créé l'épicerie sociale. Ce dernier projet nous a permis de diversifier notre obligation d'aide alimentaire aux familles défavorisées et de proposer à certains ménages un soutien différent de la simple distribution de tickets alimentaires. En 2018, nous continuerons à assurer ces différents services à la population.

Il est à souligner qu'en 2017, une réorganisation en profondeur du C.P.A.S. a eu lieu via la restructuration des services sociaux en deux pôles distincts. Le pôle « aide sociale » et le pôle « action sociale », chacun sous la responsabilité d'un travailleur social en chef, dont la coordination est confiée au chef de bureau spécifique, responsable du service social.

Nous noterons également que, malgré un contexte de travail de plus en plus chargé, le plan d'embauche, ou plutôt de diminution de possibilité d'embauche, a été cette année encore respecté. En 2018, celui-ci prévoit le remplacement ou la désignation de plusieurs personnes :

- 1 employée d'administration (1 ETP) au service administratif de l'aide et de l'action sociale, remplacée dès ce 1^{er} novembre 2017 vu la spécificité du poste et les marges budgétaires dégagées sur le plan d'embauche 2017 ;
- 1 employée d'administration (1 ETP) au service administratif général (pôle GRH) ;
- 1 assistante sociale (1 ETP) du service social général ;
- 1 chef de bureau spécifique (1 ETP), responsable du service social ;
- 1 auxiliaire professionnelle (1 ETP), non remplacée.

Il est également prévu de renforcer les services sociaux par l'engagement d'un mi-temps à la cellule énergie. L'intensification de la politique de réinsertion socio-professionnelle est poursuivie par la prévision d'engagement de 2 ETP en article 60 hors économie sociale, avec prise en charge forfaitaire de l'A.S.B.L. bénéficiaire. Nous maintenons également dans ce budget les renforts vacances pour les services des aides à domicile et des ouvriers pour le service de l'IDESS.

Nous insisterons également sur les projets transversaux qui continueront à être menés : le plan de cohésion sociale avec les actions menées à la Maison de quartier et l'ancrage communal avec la poursuite de la création de logements pour familles nombreuses. En 2017, la relocation du rez-de-chaussée commercial entièrement remis en état suite à l'incendie, ainsi que la transformation de la seconde maison d'urgence ont été réalisés. En 2018, ces différents projets seront poursuivis. Nous y ajouterons également la finalisation des travaux de réaménagement et de modernisation de la crèche du CPAS ainsi que des travaux économiseurs d'énergie dans le cadre de Renowatt et l'étude de l'optimisation de la gestion de l'espace de la ferme Christophe.

Par ce budget, nous souhaitons veiller à la pérennisation des services tout en faisant preuve de la rigueur nécessaire pour faire face à la situation économique actuelle.

Dans un souci de transparence, nous avons repris, ci-après, les principaux tableaux et graphiques permettant d'avoir une idée globale de la situation du centre.

Bilan des services

Boni/Mali par service sur base du budget initial			
Service	Recettes	Dépenses	Boni/mali
Administration générale	€ 237.458,63	€ 1.640.967,78	-€ 1.403.509,15
Patrimoine privé	€ 5.001,02	€ 4.000,00	€ 1.001,02
Agriculture et sylviculture	€ 9.600		€ 9.600
Service de coordination sociale	€ 34.446,41	€ 235.713,52	-€ 201.267,11
Médiation de dette	€ 17.569,25	€ 64.401,33	-€ 46.832,08
Commission fourniture énergie et eau	€ 383.770,28	€ 475.264,21	-€ 91.493,93
Autres actions sociales	€ 31.001,00	€ 31.001,00	€ 0,00
Coordination des soins à domicile		€ 200,00	-€ 200,00
Aide sociale	€ 2.097.345,18	€ 3.713.623,36	-€ 1.616.278,18
Etablissement pour enfants	€ 420.691,42	€ 565.972,17	-€ 145.280,75
Action en faveur de la jeunesse été solidaire			€ 0,00
Aide en milieu ouvert		€ 50.462,81	-€ 50.462,81
ILA	€ 220.339,18	€ 220.339,18	€ 0,00
Recettes/dépenses non ventilables	€ 74.041,28	€ 81.736,63	-€ 7.695,35
Service Aides familiales	€ 929.183,84	€ 1.005.753,06	-€ 76.569,22
Repas à domicile	€ 283.174,08	€ 297.517,80	-€ 14.343,72
Dépannages urgents	€ 166.742,86	€ 258.708,38	-€ 91.965,52
Service de nettoyage	€ 47.781,72	€ 48.685,31	-€ 903,59
Biotélévigilance			
Autres services, aide aux familles	€ 32.159,51	€ 50.631,88	-€ 18.472,37
Réinsertion socioprofessionnelle	€ 587.755,48	€ 894.275,09	-€ 306.519,61
Insertion sociale	€ 83.536,78	€ 93.198,11	-€ 9.661,33
Habitations sociales	€ 102.000,00	€ 20.819,93	€ 81.180,07
Habitations personnes âgées	€ 62.394,72	€ 25.234,72	€ 37.160,00
Logement de transit et d'insertion	€ 15.000,00	€ 9.610,00	€ 5.390,00
Total	€ 5.840.992,64	€ 9.788.116,27	-€ 3.947.123,63
Recettes/dépenses générales 009	€ 3.676.128,28	€ 151,00	€ 3.675.977,28
Fonds 029	€ 271.146,35		€ 271.146,35
Exercices antérieurs			
Total			€ 3.947.123,63
Balance		€ 0	

Commentaires

Le mali des services est compensé par le fonds spécial de l'action sociale et la part communale reprise au 009 des recettes générales.

L'intervention communale 2018 s'élève à un montant de 3.225.002,63 € soit 32,95 % du budget du CPAS.

Les recettes de prestations et de subsides ne compensent pas le mali des services. Nous pouvons en tirer comme constat que les services restent insuffisamment subsidiés.

1. Présentation de nos budgets

Nos budgets du service ordinaire et du service extraordinaire sont présentés dans le respect des dispositions de la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets 2018 des communes et des CPAS de la région wallonne.

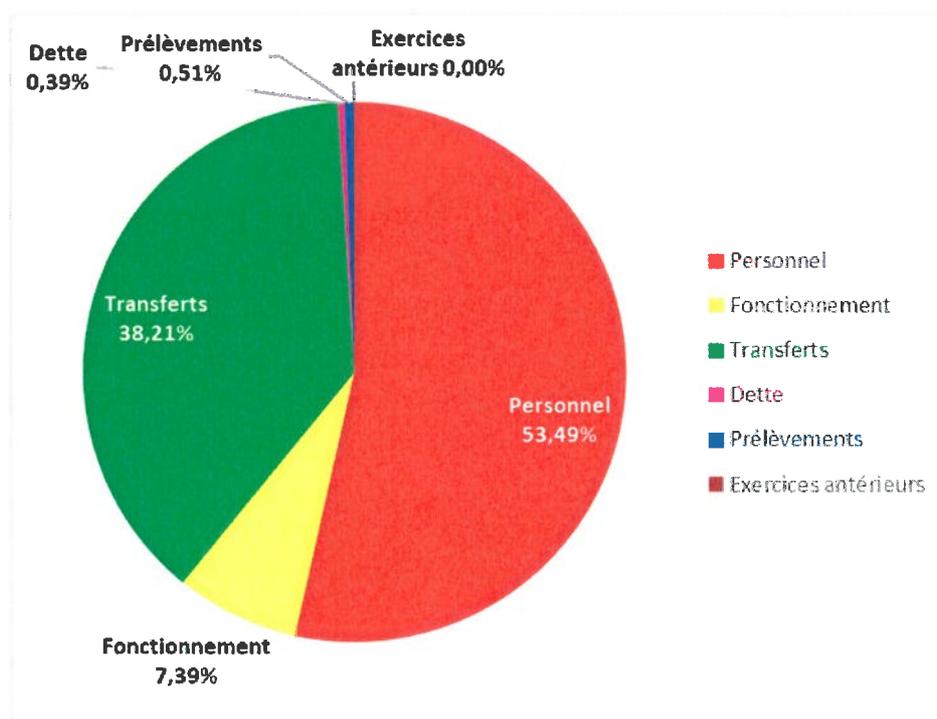
a. Budget du service ordinaire de l'exercice 2018

i. Dépenses ordinaires

- Par fonction en euros

Fonctions	en euros
Personnel	€ 5.235.821,51
Fonctionnement	€ 723.425,00
Transferts	€ 3.740.486,18
Dette	€ 38.534,58
Prélèvements	€ 50.000,00
Exercices antérieurs	€ 0
TOTAL	€ 9.788.267,27

- Par fonction en pourcentage du budget



- **Le personnel**

Le bien-être au travail du personnel est une préoccupation constante, c'est pourquoi nous avons lancé une étude des risques psycho-sociaux dont les pistes d'amélioration devraient être soumises à une procédure de concertation syndicale fin 2017- début 2018.

Les dépenses du personnel tiennent compte :

- d'une indexation de 0 % en 2018 ;
- du taux de cotisation communiqué par l'O.N.S.S.A.P.L. ;
- des augmentations liées aux évolutions de carrière ;
- des primes pour l'assurance collective soins de santé ;
- de la cotisation au service social collectif du CPAS ;
- du financement de la pension des mandataires gérée en synergie avec la commune.

- **Les dépenses de transfert**

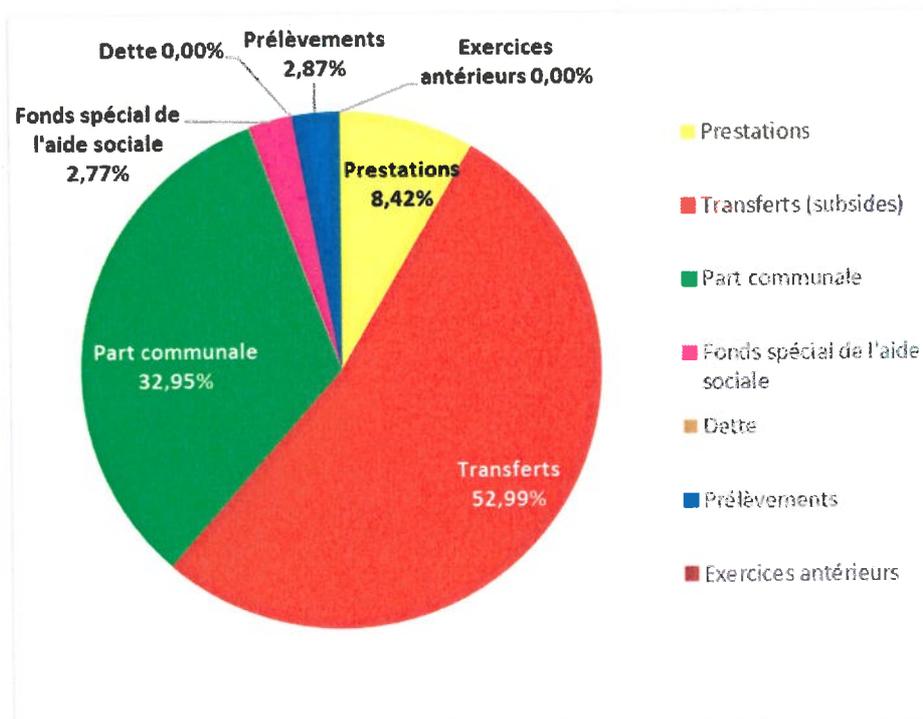
Les dépenses de transfert représenteront 38,21 % en 2018 soit : 3.740.486,18 €

ii. Recettes ordinaires

- Par fonction en euros

Fonctions	en euros
Prestations	€ 824.411,02
Transferts (subsidés)	€ 5.132.581,62
Part communale	€ 3.225.002,63
Fonds spécial de l'aide sociale	€ 271.146,35
Dettes	€ 22,51
Prélèvements	€ 281.103,14
Exercices antérieurs	€ 0,00
TOTAL	€ 8.395.743,31

- Par fonction en pourcentage du budget



L'intervention financière communale a dû être sollicitée à hauteur de 3.225.002,63 €.

Le montant du Fonds spécial de l'aide sociale (RW) est de 271.146,35 €.

b. Budget du service extraordinaire de l'exercice 2018

i. Dépenses

Transfert	€ 120.000,00
Investissements	€ 181.700,00
Prélèvements	€ 17.767,38
Exercices antérieurs	€ 0,00
Total	€ 319.467,38

Le programme des achats et travaux extraordinaires reprend les éléments suivants :

- la suite de l'étude de la réhabilitation de la Ferme Christophe ;
- l'amélioration énergétique du bâtiment de l'I.L.A. ;
- la séparation de la partie réservée au Fonds du logement et des parties de Beaumont occupées par le C.P.A.S. ;
- l'amélioration énergétique par isolation extérieure de l'arrière du Chenay (ex-projet Eco-prêt) ;
- les travaux d'amélioration énergétique des 4 appartements de la rue des Martyrs (ex-projet Eco-prêt) ;
- la transformation en logement d'urgence du Presbytère (via la Commune, propriétaire du bâtiment) ;
- le renouvellement partiel de notre parc informatique ;
- la réfection des sols du siège social, en priorité les 1^{er} et 2^{ème} étages de l'aile reprenant le service social général et le service administratif de l'aide et de l'action sociale ;
- le remplacement de mobilier et d'électroménager à l'I.L.A. et aux sans-abri ;
- l'achat de mobilier de bureau ;
- l'achat de petit matériel pour le siège social et pour l'IDESS ;
- la mise en fonds de réserve du solde de l'indemnité déjà perçue et non encore utilisée pour les dommages subis lors de l'incendie du Chenay.

ii. Recettes

Transferts	€ 197.500,00
Investissements	€ 0,00
Prélèvements	€ 104.200,00
Exercices antérieurs	€ 0,00
Total	€ 339.383,19

La subvention communale extraordinaire s'élève à 64.000,00 €.

Balance budget extraordinaire	€ 19.915,81
--------------------------------------	--------------------

En conclusion

Ce budget du service ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2018 montre notre volonté de mener une politique de grande rigueur compte tenu de la situation budgétaire actuelle mais en maintenant l'accomplissement de nos missions sociales.

Nous tenons à remercier Madame le Directeur général, Madame le Directeur financier et tous les agents des services du CPAS pour leur investissement au quotidien.

Oupeye, le 20 octobre 2017.

La Présidente du CPAS

Cindy CAPS

